

5 Standards “prévention risques mortels Chariot – Piéton”

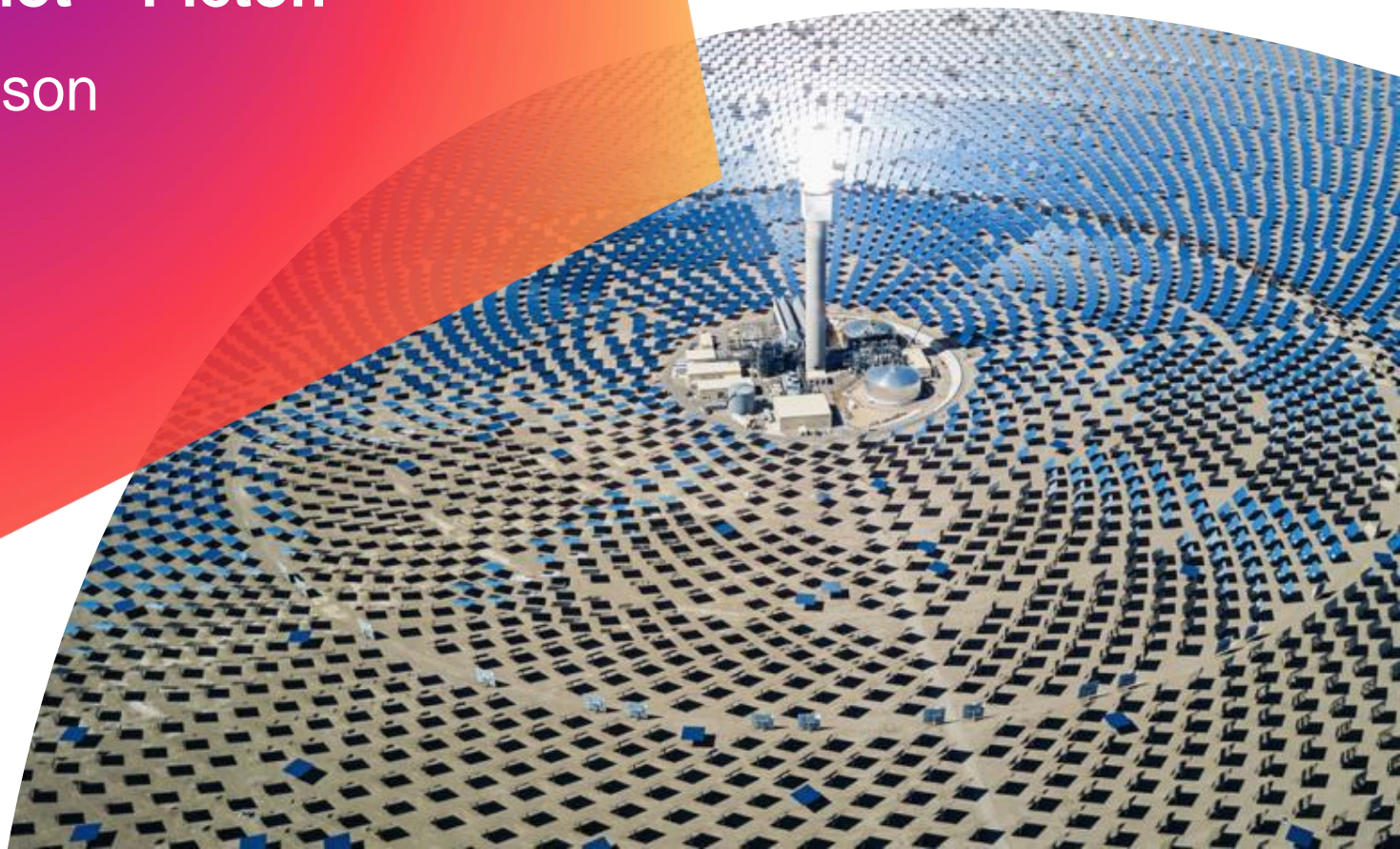
Kit de déclinaison

AMF

6 Juillet 2022



ArcelorMittal



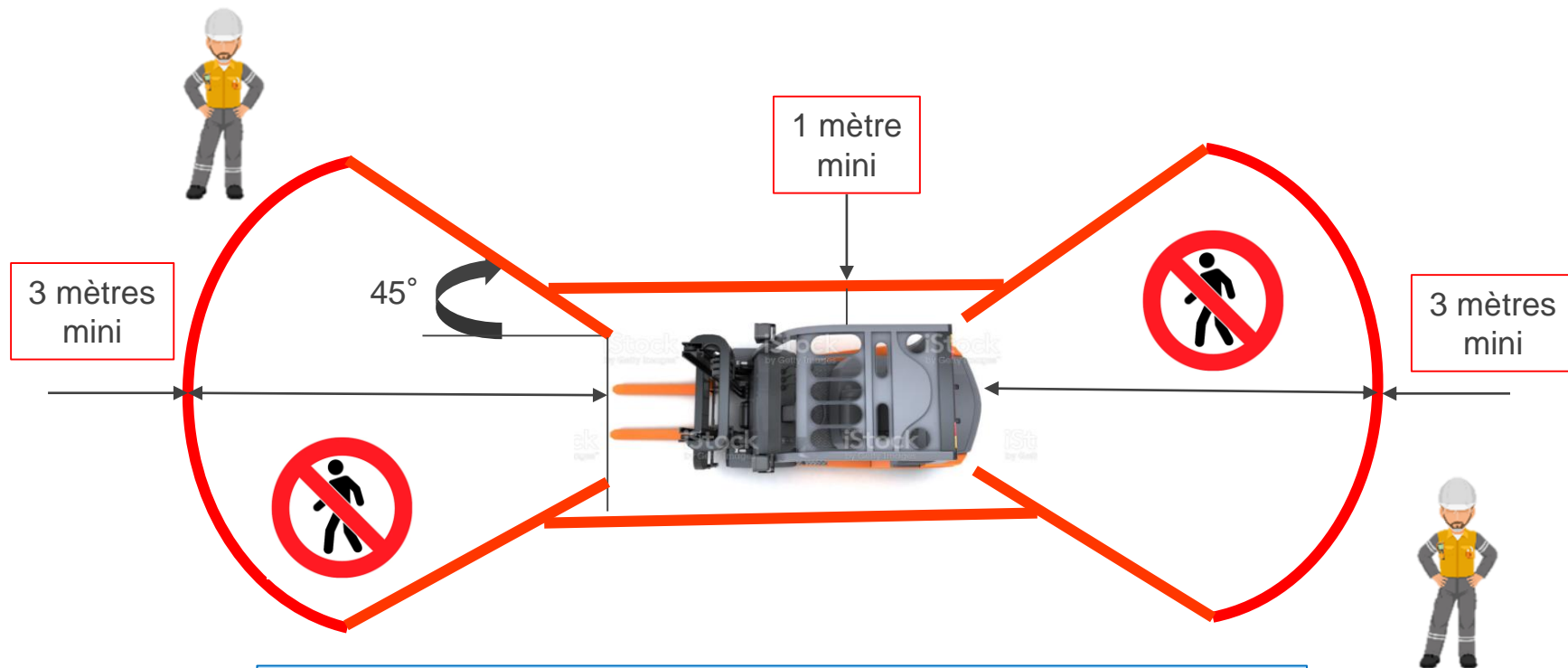
Les 5 points forts et écarts majeurs potentiellement mortels relatifs aux risques chariot piétons

Point fort RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : personne à moins de 3 mètres d'un engin moteur allumé
Point fort RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : le Chauffeur regarde dans le sens de la marche
Point fort RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : Porte pas la ceinture dans un chariot
Point fort RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : Le chauffeur a coupé et mis le frein de parking avant de descendre
Ecart fort 06 - Circulation et déplacement	Chariot : La charge n'obstrue pas la visibilité du chauffeur

Ecart RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : Dans la zone d'évolution d'un engin à moins de 3 mètres moteur allumé
Ecart RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : Chauffeur ne regarde pas dans le sens de la marche
Ecart RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : Ne porte pas la ceinture dans un chariot
Ecart RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : N'a pas coupé le moteur et/ou mis le frein de parking avant de descendre
Ecart RO 06 - Circulation et déplacement	Chariot : Circule avec une charge masquant sa visibilité hors zone sécurisée

Les 5 écarts majeurs et points forts relatifs aux risques chariot sont encodés dans Symalean

Dans la zone d'évolution d'un engin moteur allumé



Moteur allumé, **les zones interdites** quelque soit le sens de la marche et même si le chariot est à l'arrêt :

- Dans les cônes avant arrière à moins de 3 mètres
- Sur le coté à moins de 1 mètre

Règles pour les marches arrières



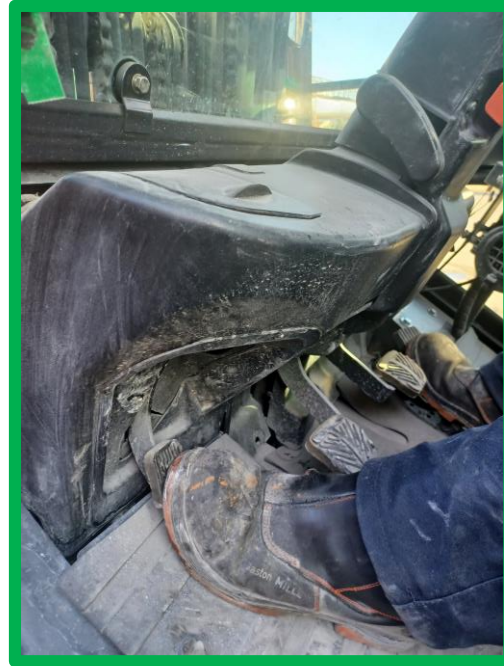
Avant de reculer le chauffeur doit vérifier visuellement à gauche et à droite en tournant la tête. Puis regarder en arrière pendant sa manœuvre en marche arrière

Port de la ceinture dans le chariot



La ceinture doit être bouclée avant le démarrage du moteur et détachée après l'arrêt du moteur

Frein à parking : systématiquement mis à l'arrêt



Avant de descendre de son chariot, le moteur doit être coupé et le chariot immobilisé par le frein de parking.

Circulation sans visibilité



Interdiction de rouler sans visibilité dans une zone non sécurisée (absence de piétons garantie)
Si Exceptionnellement on ne peut pas faire autrement : une sécurisation de la zone doit être mise en œuvre et définie dans le mode opératoire avec un point d'arrêt

Les accidents chariots / piétons sont les accidents à potentiel mortel qui sont actuellement les plus fréquents sur Flat Europe

Quels exemples qui illustrent le pourquoi des 5 standards Chariots / Piétons



Minute Sécurité (lien)

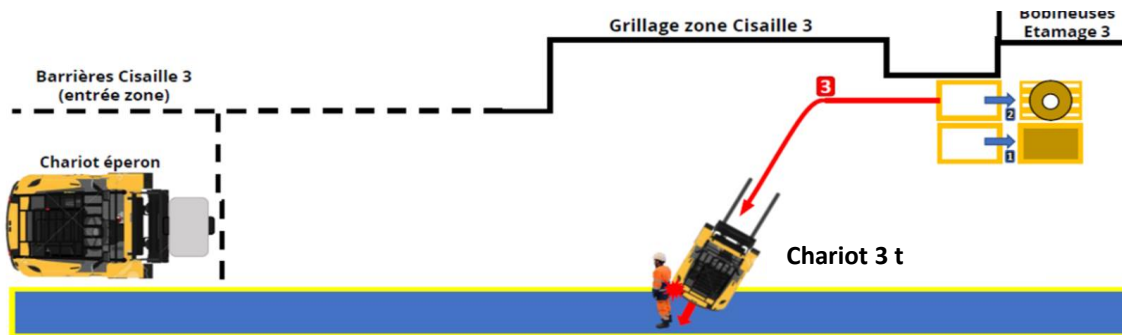
**Jamais dans la zone d'évolution d'un engin en mouvement
: accident à Florange en octobre 2021**

Règle d'or n° 6
Circulation
et déplacements



. Fort heureusement, cet accident a été sans gravité: après un passage à l'infirmerie, l'agent a repris son travail.

. La zone où manœuvrait le chariot 3 t **devait être libre de tout piéton**. L'opérateur ne devait intervenir qu'une fois l'intervention du chariot terminée.



Les **leçons** à tirer de cet accident :

- . Pour un travail planifié, gérer la coactivité au cours de la **coordination**,
- . Garder une **distance de sécurité** avec les engins en mouvement (mini 3m),
- . Conserver **un visuel** sur ceux-ci,
- . Avoir **l'accord** du cariste pour approcher le chariot, qui doit alors être à **l'arrêt**.



Je conserve un visuel sur les engins en mouvement





Minute Sécurité (lien)

Accident majeur d'un piéton heurté par un chariot à Gand en février 2022 : les leçons à retenir

Règle d'or n° 6
Circulation
et déplacements



. En haut de la rampe d'accès, en pénétrant dans la halle de coulée d'un haut fourneau de l'usine de Gand, un chariot élévateur heurte un piéton, occupé à manutentionner une charge avec la radiocommande du pont : poste aménagé 1 semaine

La cause N° 1 de cet accident :

, **Non respect de la règle d'interdiction de rouler avec une charge qui obstrue la visibilité**

Facteur aggravant :

Le cariste **ne klaxonne pas** à l'entrée de la halle

Une autre cause de cet accident :

. **Le piéton est dos à la rampe d'accès des véhicules**, et ne voit donc pas arriver le chariot



Il est interdit de rouler avec une charge qui obstrue la visibilité





Minute Sécurité (lien)

Accident majeur d'un piéton heurté par un chariot à Avilès le 3 mai 2022 : la leçon à retenir

Règle d'or n° 6
Circulation
et déplacements



- . Sur un parc à coil de l'usine d'Avilès en Espagne, un premier cariste descend de son chariot pour passer un appel à la maintenance sur son téléphone portable.
- . Un second cariste entre dans le parc, ne voit pas son collègue, et vient le heurter au cours d'une marche arrière. La victime tourne le dos au chariot et, au téléphone, n'entend pas le chariot reculer.

La cause N° 1 de cet accident :

Le piéton téléphone au milieu du parc où circule des chariots et d'autres engins

Pourtant, le « bip » de recul du chariot fonctionnait mais l'accidenté ne l'a pas entendu car il était concentré sur sa conversation téléphonique.



Si je dois téléphoner, je le fais dans une zone sécurisée



Accident avec Arrêt – Dunkerque – Parc à Brames TCC

Description

Date & Heure	27/06/2022 vers 13h30
Site / Secteur	Dunkerque – Dpt TCC – CSSCT4 – Parc à brames
Qui	CMI John Cockerill
Agent formé TC	NA
Comment	Lors de la fin d'une intervention de remplacement de câbles de pont au parc à brames, un opérateur a été écrasé par un chariot élévateur qui roulait en marche arrière. Les secours sont rapidement arrivés sur place pour prendre en charge l'opérateur puis l'ont transporté au Centre Hospitalier de Dunkerque. Il a ensuite été transféré au Centre Hospitalier de Lille, où il reçoit actuellement des soins.
Blessure	Tronc & Abdomen
Potentiel de gravité	MAJEUR
Risque	Ecrasé par un véhicule
Temps estimé d'arrêt (ou DPA)	Non connu

Actions

Immédiates	<ul style="list-style-type: none"> La zone a été sécurisée et les travaux ont été arrêtés ; Une cellule de soutien psychologique a été mise en place
Planifiées	<ul style="list-style-type: none"> Analyse à planifier



L'application du standard N° 1 : pas dans les zones interdites moteur' en marche (même à l'arrêt) aurait permis d'éviter l'accident

Accident avec arrêt

Atlantique-Lorraine

- Date/heure : 25/11/2017 vers 0h15 du matin
- Description:
 - Où : DK / ACIERIE / M&P, porte A9 AC1
 - Qui : Opérateur Gleser, 36 ans, ancienneté 12 ans
 - Personne formée Take care: Non
 - Comment : L'accidenté venait de vider une benne à l'extérieur avec un chariot élévateur et revenait dans la halle. Dans un virage au niveau de la voie ferroviaire, le chariot a touché la dalle en béton du panneau lumineux et s'est renversé. La victime déclare avoir enlevé sa ceinture de sécurité ventrale et voulu sauter du chariot au moment où celui-ci basculait. Le montant arrière de la cabine a écrasé sa jambe.
 - Blessure : plusieurs fractures ouvertes niveau tibia péroné
 - Potentiel de gravité : Majeur
- Actions:
 - Immédiates
 - Appel des pompiers, puis le SMUR. La victime a été évacuée au CHR de Lille
 - Arrêt des chariots élévateurs sans porte dans les zones à risque de renversement, circulation extérieure interdite dans les zones mal éclairées en dehors des horaires 8/16h
 - Planifiées : analyse par ACP



Non port de la ceinture, le chauffeur a été éjecté de sa cabine